



**AVIS PUBLIC  
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 18 août 2025 à 19 h, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

**1691, rue Sherbrooke**

Demande déposée le 18 juin 2025 par CARTA. architecte + designer concernant le lot 5 989 399 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situé au 1691, rue Sherbrooke.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre, pour la construction d'un nouvel immeuble commercial :

- a) une superficie d'occupation au sol du bâtiment de 10% alors que le Règlement de zonage et de lotissement 3458-2024 prévoit un pourcentage d'occupation minimale de 15% du terrain;
- b) une case de stationnement par 20 mètres carrés de superficie de bâtiment alors que le même règlement prévoit un maximum d'une case par 30 mètres carrés de superficie brute de plancher.

Donné à Magog, le 22 juillet 2025.

M<sup>e</sup> Marie-Pierre Gauthier,  
Greffière